



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 06 AVRIL 2022

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE - 18 H 30

### - PROCES-VERBAL -

*Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 31 mars 2022, a débuté sa séance à 18 H 30, dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.*

<p><b>Conseillers présents :</b> M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy Mme DUQUESNE Cécile Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne Mme LAVIEVILLE Chantal M. JOLIE Pascal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme DAUSQUE Ludivine M. LEPRETRE Médéric Mme GUILLOU Elodie M. SENECAI Yannick Mme ROUSSEAU Marie-José M. LAMIRAND Christophe M. SERGENT Didier Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine M. FERNAGUT Joël</p>	<p><b>Conseillers absents excusés et représentés :</b> Mme BARDEAUX Sandrine M. JOUGLEUX Jean-Luc M. MARLOT Loïc Mme SAUVAGE Edith M. BUTCHER Gérard Mme BAILLARD Sylvie Mme DREUSLIN Estelle Mme NOËL Laure Mme HEMBERT Axelle</p> <p><b>Conseiller absent non excusé :</b> M. PORTUESE Aurélien</p>
--	---

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur Gilbert, Directeur Général des Services afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

*Le quorum est atteint.*

**Monsieur JOLIE Pascal** est nommé secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 03 mars 2022 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Il passe la parole à Mme Papyle.

**Mme Papyle** fait une observation concernant le ROB. Elle souhaite savoir s'il a fait l'objet d'un vote lors de la dernière séance.

*Monsieur le Maire acquiesce.*

*Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure).*

**Information de Monsieur le Maire au Conseil Municipal :** *« Régulièrement, le Conseil Municipal m'autorise à solliciter auprès de différents partenaires leur participation financière pour accompagner des projets communaux. Pour autant, il n'est pas informé si la subvention est accordée.*

*Aussi, dorénavant, dans un souci de transparence, j'informerai le Conseil Municipal, à chacune de ses séances, des subventions qui ont été notifiées.*

*A ce jour, cela concerne les participations financières d'un montant de :*

*150.000 € (cent cinquante mille euros) de la Région Hauts-de-France pour la deuxième tranche de réfection de l'Eglise,*

*112 251,65 € (cent douze mille deux cent cinquante et un euros et soixante-cinq centimes) de l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation des Salons de la Baie Saint Jean*

*100.000 € (cent mille euros) de l'Association des Amis de l'Eglise pour la deuxième tranche de réfection de l'Eglise*

*91.272 € (quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-douze euros) de la Région Hauts-de-France pour l'Avenue Foch,*

*44.606 €(quarante-quatre mille six cent six euros) de la Région Hauts-de-France pour la renaturation de la Forêt des Enfants,*

*18.000 € (dix-huit mille euros) du Conseil Départemental pour la renaturation de la Forêt des Enfants,*

*2.100 € (deux mille cent euros) du Centre National du Livre pour permettre l'achat, à titre exceptionnel, de livres pour notre bibliothèque,*

*1.920 € (mille neuf cent vingt euros) de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour l'achat de petit matériel pour le Relais Petite Enfance.*

*Soit un total de 520.149,65 € (cinq cent vingt mille cent quarante-neuf euros et soixante-cinq centimes). »*

**Monsieur le Maire** *démarre l'ordre du jour et rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « Dans les séances où le Compte Administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».*

*Monsieur le Maire propose que Monsieur Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint, préside cette séance et mets aux voix cette proposition.*

*Monsieur Boutleux est élu président de séance.*

**Monsieur le Maire** *passé la présidence à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint pour les délibérations n°1 à 5 et sort de la salle.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE.**

**M. Boutleux** présente le compte administratif 2021 pour le budget général de la Ville en débutant par les investissements.

**Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 25 VOIX « POUR »  
2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure)**

*Monsieur Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint, préside toujours la séance et présente les budgets annexes des 4 délibérations suivantes.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.**

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.*

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE BELLA.**

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE CREFO.**

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE CENTRE ARTISANAL D'ART.**

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire réintègre l'Assemblée et reprend la présidence de séance.**

*M. le Maire propose de regrouper les délibérations n° 6 à 10. Il s'agit de constater l'adéquation entre le compte de gestion du comptable public avec nos 5 budgets. M. le Maire demande s'il y a des objections et rappelle qu'il n'y a pas de vote.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_6 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET GENERAL DE LA VILLE - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ORDONNATEUR.**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_7 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ORDONNATEUR.**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_8 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE BELLA - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ORDONNATEUR.**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_9 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE CREFO - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ORDONNATEUR.**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_10 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE CENTRE ARTISANAL D'ART - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ORDONNATEUR.**

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas de vote.*

**VOTE : PREND NOTE**

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_11 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET GENERAL DE LA VILLE.**

M. Boutleux expose ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : 26 VOIX « POUR »  
2 « ABSTENTIONS (M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure)**

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_12 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.**

M. Boutleux expose ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_13 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET ANNEXE BELLA.**

M. Boutleux expose ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_14 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CREFO.**

M. Boutleux expose ladite délibération.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_15 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CENTRE ARTISANAL D'ART.**

**M. Boutleux** présente la délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

**M. Boutleux** présente le Budget Primitif 2022 en commençant par son introduction.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.*

**Mme Papyle** : « On note une baisse de population puisqu'en 2021, on passe à 6518. Le nombre de résidences secondaires augmente ... le nombre d'élèves scolarisés baisse : le public perd 12 élèves, le privé en perd 8 ....

*Le taux de taxe d'habitation : 20% de la population sera encore concernée par le paiement de la taxe d'habitation.*

*La taxe foncière augmente... »*

**M. Boutleux** : « Il y a pas eu d'augmentation... »

**Mme Papyle** : « Si, il y a eu une augmentation. C'est noté sur les feuilles d'imposition. De fait, la taxe d'habitation reste la même, la taxe foncière augmente.

*On a noté que le budget de la bibliothèque par exemple ne bouge pas.....Concernant la culture, on pourrait penser que le budget de la bibliothèque augmente*

*Chapitre fête et cérémonie, c'est bien le chapitre dans lequel on retrouve les animations de la Ville....*

*Je voudrais rappeler que nous n'avons pas eu de présentation du projet global culturel de la Ville.....*

*On n'a pas eu de plan ni de bilan détaillé comprenant par exemple le coût annuel par rapport aux recettes, ni le nombre de personnes intéressées, concernées par les spectacles*

*On n'a pas de lisibilité par rapport à vos ambitions culturelles. »*

**M. le Maire :** *« Il y a un programme qui est établi avec des animations de qualité. »*

**Mme Papyle :** *« Lequel ? On ne parle pas de la même chose Monsieur le Maire, on en a déjà parlé.*

**M. le Maire :** *« Si tout ce que l'on fait : des pièces de théâtres, des concerts, des spectacles, je pense que l'on n'a pas la même notion !*

**Mme Papyle :** *« De projet, en matière culturel je préfère parler de projet.*

**M. le Maire :** *« Je ne vais pas faire votre projet !*

**Mme Papyle :** *« Je ne demande pas que vous me fassiez mon projet mais que vous me présentiez votre projet ! Je veux en finir avec le social. Donc au niveau du social, on va pouvoir parler un peu du CCAS. On note une légère baisse du budget du CCAS.*

**M. le Maire :** *« On vous a donné la réponse hier, la Ville de Wimereux est une station balnéaire. On a moins de demande au CCAS, on a moins de gens qui en ont besoin sur la Commune, c'est une réalité. »*

**Mme Papyle :** *« C'est sûr que lorsque l'on refuse une aide à une maman avec des enfants qui gagne un petit peu plus de 900 euros, et qu'on dit qu'avec moins de 900 euros on peut s'en sortir et qu'on refuse l'aide, c'est sûr qu'on va faire des économies. Je voudrais finir s'il vous plait !*

**M. le Maire :** *« Vous en avez encore pour longtemps parce que nous sommes qu'au début de conseil, on n'a pas beaucoup le temps »*

**Mme Papyle :** *« Combien de temps de parole on a le droit ? »*

**M. le Maire :** *« Je vous donne encore 5 minutes. »*

**Mme Papyle :** *« Quelle politique sociale et avec quels moyens que vous vous donnez pour la commune qui perd ses habitants et ses enfants scolarisés ? Je note que le CCAS dans son budget d'aide facultative n'a déboursé que 3300 € pour l'année 2021 pour aider les familles. Je note en revanche qu'un montant total de 48800 euros pour les personnes âgées de plus de 65/70 ans a été dépensé.*

*De notre point de vue, il y aurait peut-être matière à travailler le budget du CCAS mais j'en reparlerai lors du CA, la semaine prochaine, du CCAS pour le budget, de notre point de vue il serait préférable de réfléchir à une politique d'aide et de soutien aux enfants, aux adolescents, aux jeunes, à leur famille notamment pour une facilité d'accès aux activités culturelles et sportives, dispositifs pour lesquels la municipalité, le budget pourrait accorder des aides supplémentaires afin justement de faciliter l'installation des familles . »*

**M. Sergent :** « Si on a que 5 minutes moi j'en ai pour un quart d'heure donc cela ne sert à rien de commencer. »

**M. Boutleux :** « Je voudrais vous rappeler quand même au niveau des taux d'imposition. Je vous rappelle c'est ce qu'on vous a déjà dit l'an dernier »

*M. Boutleux fait la lecture du paragraphe sur les taxes.*

**M. le Maire :** « Y a-t-il encore des questions sur ce budget ? »

**M. Sergent :** « Oui, moi j'en ai. Par exemple, dans le chapitre 2051 page 57, on voit apparaître un million d'euros en opération d'ordre. Cela veut dire quoi ?

**M. Boutleux :** « C'est le comptable de la Ville qui vous a répondu hier en commission. »

**Mme Papyle :** « M. Sergent n'était pas là. Il était en commission urbanisme. Pourquoi vous ne voulez pas lui répondre ? »

**M. Boutleux :** « Je ne vais pas donner la même réponse qu'hier ! Vous travaillez ensemble ?

**Mme Papyle :** « Oui mais pas la nuit ! »

**M. Boutleux :** « Ventilation, il y a des sommes qui sont ventilées dans des comptes parce que cela correspond à plusieurs choses. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE :**  
23 VOIX « POUR »  
2 VOIX « CONTRE » (M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure)  
3 « ABSTENTIONS » (Mme Rousseau, M. Lamirand, Mme Hembert)

**Monsieur le Maire** passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

**M. Boutleux** présente le budget annexe du Camping Municipal.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE :**        **25 VOIX « POUR »**  
                      **3 « ABSTENTIONS (Mme Rousseau, M. Lamirand, Mme Hembert)**

*Monsieur le Maire* passe à nouveau la parole à *M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE BELLA - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

**M. Boutleux** présente le budget annexe BELLA.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE :**        **25 VOIX « POUR »**  
                      **3 « ABSTENTIONS (Mme Rousseau, M. Lamirand, Mme Hembert)**

*Monsieur le Maire* passe à nouveau la parole à *M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CREFO - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

**M. Boutleux** présente le budget annexe CREFO.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE :**        **25 VOIX « POUR »**  
                      **3 « ABSTENTIONS (Mme Rousseau, M. Lamirand, Mme Hembert)**

*Monsieur le Maire* passe à nouveau la parole à *M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_20 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE ARTISANAL D'ART - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

**M. Boutleux** présente le budget annexe Centre Artisanal d'Art.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE :**        25 VOIX « POUR »  
                     3 « ABSTENTIONS (*Mme Rousseau, M. Lamirand, Mme Hembert*)

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_21 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES 2022.**

**M. Boutleux** présente ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait d'autres questions, M. le Maire passe la parole à Mme Papyle.*

**Mme Papyle** « *Je reviens sur ce que j'ai dit à savoir qu'il y a un fond de réserve important. Dans un contexte inflationniste, est-ce que ce ne serait pas l'occasion justement de ne pas s'endetter.* »

**M. Boutleux** : « *Je pense si vous voulez, si l'on veut voir vers l'avenir, on ne peut pas faire de la comptabilité une année à la fois,.... on ne baisse pas les taux d'imposition* »

**Mme Papyle** « *J'entends très bien ce que vous voulez dire.*»

**M. Boutleux** « *Je vous ai expliqué tout à l'heure comment ça se passait. On a fait un plan pluriannuel jusque 2025. C'est une étude, on ne connaît pas exactement la somme. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Je ne peux pas actuellement, pour la requalification des quais, on n'a pas un chiffre précis, comment voulez-vous vous présenter quelque chose, si je vous présente dans un an vous allez me dire que je me suis trompé.* »

**M. Sergent** « *Dans votre programme lors de la campagne, vous disiez que vous allez nous proposer un programme pluriannuel. Je vous le réclame depuis je ne sais pas combien de temps, ça fait 8 mois !* »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE :**        23 VOIX « POUR »  
                     2 VOIX « CONTRE » (*M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure*)  
                     3 « ABSTENTIONS (*Mme Rousseau, M. Lamirand, Mme Hembert*)

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_22 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022.**

**M. Boutleux** présente ladite délibération.

*M. le Maire demande s'il y a des questions et passe la parole à M. Lamirand.*

**M. Lamirand** : « C'est la question que j'avais déjà posé l'an passé, est-ce qu'il y a des critères d'attribution des subventions pour les associations, si oui lesquelles ? »

**M. Boutleux** « .....On attribue une subvention à une association par rapport à son dossier...Mais ... On peut aussi accorder une subvention exceptionnelle. Cette année, on a accordé une subvention exceptionnelle à l'ASW.»

**M. Lamirand** : « Ce que je veux dire c'est que par exemple pour les associations sportives, il y a des critères que l'on peut dégager comme le nombre de licenciés, le niveau de performance, les titres des champions qui valorisent la Ville. Est-ce qu'il y a des indicateurs précis ? ou cela est fait à la marge ? »

**M. Boutleux** : « C'est vrai que le calcul est fait avec le nombre de licenciés, c'est fait aussi avec le nombre de wimereusiens, par rapport aux activités d'ouverture des associations par rapport à l'imputation, ...Il y a des associations qui ne s'ouvrent pas à la population, ... On a rencontré le futsal par rapport à ça. On a dit que pour avoir la subvention quel sera le projet. Avec l'ASW c'est la même chose.....»

**Mme Papyle** « Je voudrais revenir sur la question qu'a posé Christophe Lamirand. Est-ce qu'il n'est pas possible de travailler ensemble sur les critères d'attribution aux associations. Ça c'est une première proposition. Aussi, je vois qu'il y a des choses qui ne figurent plus dans le tableau... »

**M. Boutleux** « Si ils ne sont plus dans le tableau c'est qu'on a supprimé les subventions ou que les dossiers n'ont pas été demandés. Parce qu'il y a des associations qui ont oublié de retirer le dossier. On a dû les appeler. Voilà ce qui se passe aussi.

**Mme Papyle** « L'Amicale des municipaux ? »

**M. Boutleux** « L'Amicale des municipaux n'existe plus ! »

**Mme Papyle** « D'accord ça a été repris quelque part ou pas ? »

**M. Boutleux** « Non en fait, ce sont des employés, les anciens qui ont voulu arrêter et puis cela n'a pas été repris. Mais il y a le COS pour les agents. »

**Mme Papyle** « Et sinon il y a aussi les sociétés musicales, l'Harmonie Municipale et la Musique de Wimereux. »

**M. Boutleux** « Oui, vous avez bien fait de poser la question. L'Harmonie Municipale et la Musique de Wimereux, avec Monsieur le Maire cela fait déjà un moment, nous voudrions qu'elles se rapprochent, se regroupent. On n'a pas donné de subvention parce qu'on attend de voir. »

**M. le Maire** « On travaille avec eux sur un projet, un nouveau programme avec le Conservatoire, pour travailler différemment... »

**Mme Papyle** « C'est un projet culturel ça Monsieur le Maire ! »

**Mme Rousseau** « Si un dossier de subvention arrive après donc le vote de ce projet, on l'étudiera ? »

**M. Boutleux** « Non il ne faut pas exagérer. Il y a des dossiers qui sont incomplets. On a demandé que les dossiers soient envoyés pour le 15 janvier. Parce que l'année dernière on nous avait fait la remarque, l'année n'est pas terminée. Mais les dossiers ont été bloqués et on demande aux gens de les retravailler mais maintenant on ne prend plus de subvention. Le Budget est voté. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE :**        **23 VOIX « POUR »**  
                  **5 « ABSTENTIONS (Mme Rousseau, M. Lamirand, Mme Hembert, M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure)**

**Monsieur le Maire** passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_23 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - CONVENTION GENERALE 2022.**

**M. Boutleux** présente la délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE :**        **A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_24 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.**

**M. le Maire** informe l'Assemblée que la constitution de provisions dans le cadre des contentieux est une dépense obligatoire pour les communes.

En séance du 12 décembre 2019, le Conseil Municipal a constitué une provision de 2 500 € dans l'attente du jugement d'un Permis de Construire auprès du Tribunal Administratif de Lille (Dossier TA n° 1809726-1).

Le jugement est intervenu. Il est devenu définitif. La Ville n'a pas été condamnée. Aussi, il y a lieu de reprendre la provision, objet de la présente délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_25 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES BESOINS EN TELECOMMUNICATION - ADHESION DE LA COMMUNE.**

**M. le Maire** expose à l'Assemblée la présente délibération pour adhérer au groupement de commande pour les besoins en télécommunication.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe la parole à M. Devin, 7<sup>ème</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_26 : SURVEILLANCE DE LA ZONE DE BAINADE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS FORMES PAR LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER POUR LA SAISON ESTIVALE 2022 - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. Devin** présente la délibération concernant la surveillance de la plage pour la saison estivale 2022.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à *M. Devin*, 7<sup>ème</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_27 : RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS (M.N.S.) DURANT LA SAISON ESTIVALE 2022.**

**M. Devin** présente la délibération concernant le recrutement pour faire face aux besoins saisonniers pour la saison estivale 2022.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions et passe la parole à M. Lamirand.*

**M. Lamirand** « *Juste savoir le niveau requis ?* »

**M. Devin** « *Alors le grade c'est Opérateur Principal des APS, Opérateur Qualifié des APS, Opérateur des APS* »

**M. Lamirand** « *Ça ne correspond pas au diplôme de natation ?* »

**M. le Maire** « *C'est eux qui fournissent leur diplôme.* »

**M. Lamirand** « *Non mais bien sûr, et après il y a différent niveau de diplôme de sauvetage.* »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_28 : CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES (DGAS).**

**M. le Maire** présente la délibération concernant la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_29 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.**

**M. le Maire** informe qu'il s'agit du prolongement de la délibération précédente : il s'agit de créer le poste de Directeur Général Adjoint des Services au tableau des effectifs.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_30 : SUPPRESSION DE L'EMPLOI DE GARDIEN D'UN LOGEMENT DE FONCTION POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.**

**M. le Maire** expose ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations et passe la parole à Monsieur Lamirand.*

**M. Lamirand** « je souhaiterais savoir le devenir de ce logement »

**M. le Maire** « le devenir de ce logement est d'être redonné au Club pour sa reconstruction. »

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : 25 VOIX « POUR »  
3 « ABSTENTIONS (Mme Rousseau, M. Lamirand, Mme Hembert)**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_31 : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN - VILLE DE WIMEREUX ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

**M. le Maire** informe qu'actuellement, au sein des collectivités, il existe deux instances dans lesquelles les représentants du personnel élus sont présents : leur Comité technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). A l'occasion des élections professionnelles qui se dérouleront en fin d'année, il y a possibilité de les regrouper dans une seule structure : le Comité Social Territorial. Pour cela, il faut que le Conseil Municipal le décide 6 mois avant les élections. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de donner l'accord pour créer ce comité social territorial.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire* passe la parole à M. Devin, 7<sup>ème</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_32 : PREVENTION ROUTIERE -  
INSTALLATION D'UN CINEMOMETRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DE WIMEREUX ET AXA PREVENTION - AUTORISATION DE MONSIEUR  
LE MAIRE A SIGNER.**

**M. Devin** présente ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Rousseau.*

**Mme Rousseau** *« Il existe des feux qui passent au vert dès lors que la vitesse est respectée et passent au rouge lorsque cette vitesse est dépassée. Résultats les automobilistes sont obligés de s'arrêter. Est-ce que ce ne serait pas une solution par exemple à l'entrée de Wimereux ? »*

**M. le Maire** *« Vous l'aviez évoqué sur l'entrée de Wimereux, là on a réglementait la vitesse à 30 km. »*

**Mme Rousseau** *« Sujet intéressant ! »*

**M. le Maire** *« Oui le dispositif peut être intéressant sur des grands axes, peut-être sur Terlincthun cela pourrait fonctionner mais je pense que dans Wimereux ce ne serait pas utile..... »*

**M. Lamirand** *« Donc là il s'agit d'un radar mobile ? »*

**M. Devin** *« C'est un fixe que l'on peut déplacer. »*

**M. Lamirand** *« Donc on peut le changer de rue. Parce que je pensais à l'entrée de Wimereux mais avant le panneau de Wimereux. C'est peut-être là qu'il en faudrait un ! »*

**Mme Papyle** *« Et par contre il y a d'autres endroits dans la Commune. »*

**M. Lamirand** *« Et d'autres endroits dans la Commune »*

**M. le Maire** *« De temps en temps, on a le radar pédagogique de la C.A.B. Parfois, on a l'impression que ça roule vite, mais ce n'est qu'une impression. Mais, nous sommes vigilants sur la sécurité »*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** passe à nouveau la parole à M. Devin, 7<sup>ème</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_33 : CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE WIMEREUX ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. Devin** présente le projet de la convention de coordination.

**Mme Rousseau** « Par rapport à la Police Municipale, il était question d'armes. C'est dans la convention de coordination ? »

**M. le Maire** « C'est en cours »

**Mme Papyle** « C'est dans la convention. Justement, qu'est ce qui justifie que la Police Municipale soit armée ? »

**M. le Maire** « Qu'est-ce qui justifie ? on s'aperçoit qu'aujourd'hui, malgré que l'on soit dans une commune où il ne se passe pas grand-chose de grave, à un moment donné, à nos policiers municipaux on leur demande de plus en plus d'actions sur le territoire par des contrôles de police, et à tout moment, cela ne se passe pas que chez les autres, tout peut arriver. Dans un souci de sécurité, pour la sécurité à eux et des administrés aussi. Aujourd'hui, on estime qu'en leur demandant plus de contrôle sur le terrain, en saison balnéaire, on a quand même des gens qui viennent de l'extérieur »

**M. Devin** « Il faut savoir que les policiers municipaux sont sur les interventions, sont les primo intervenants. La Police Nationale généralement arrive après. »

**M. Sergent** « Est ce que vous vous êtes fiés à certaines statistiques ? »

**M. Devin** « Oui, sur les chiffres de délinquance. »

**Mme Papyle** « Est-ce qu'on peut avoir accès à ces statistiques ? »

**M. le Maire** « Sur les statistiques municipales ? Aujourd'hui, on n'a peut-être la seule police municipale à ne pas être armée. »

**Mme Papyle** « Mais là n'est pas la question, je vous demande un chiffre. »

**M. le Maire** « Ils travaillent en décalé. »

**Mme Papyle** « Est-ce que les wimereusiens ont besoin d'être sécurisés ? »

**M. le Maire** « Tout le monde a besoin d'être sécurisé »

**Mme Papyle** « De quelle manière ? Par rapport à quelle situation ? C'est ça que je voudrais savoir. »

**M. le Maire** « Justement cela pourrait arriver..... »

**Mme Papyle** « Mais tout peut arriver dans la vie. Demain la lune peut nous tomber dessus ! »

**M. Devin** « Un terroriste peut sortir une arme, cela n'arrive pas qu'ailleurs »

**Mme Papyle** « Vous avez déjà voyagé dans les villes comme Marseille, Roubaix ?

**M. Devin** « Oui, j'étais en région parisienne. J'étais policier avant. »

**Mme Papyle** « Et vous trouvez que la situation est identique ? »

**M. Devin** « Elle peut le devenir. Vous avez de nombreux passeurs qui sont là et eux ils sont armés. Pour avoir été dans la fonction, le fait d'avoir une arme c'est dissuasif. Vous contrôlez un automobiliste, la première chose qu'il regarde c'est votre ceinture. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 26 VOIX « POUR »  
2 VOIX « CONTRE » (M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure)**

**Monsieur le Maire** passe à nouveau la parole à M. Devin, 7<sup>ème</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_34 : PRESTATION DE TRANSPORTS DE FONDS CLASSIQUE EN VEHICULE LEGER POUR LA REGIE DES HORODATEURS - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE WIMEREUX ET LA SOCIETE LOOMIS - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. Devin** expose la prestation proposée par la société Loomis.

**Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** passe la parole à Mme Duquesne, 4<sup>ème</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_35 : FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE « JEANNE D'ARC » - ANNEE 2022.**

Mme Duquesne expose ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_36 : « FORET DES ENFANTS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET) - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021\_18\_03\_12.**

M. Boutleux explique que, pour percevoir ladite subvention, il faut que le Conseil Municipal accepte de la recevoir.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe la parole à Mme Duquesne, 4<sup>ème</sup> Adjointe.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_37 : MISE EN PLACE D'UN RUCHER COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET).**

Mme Duquesne expose ladite délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, M. le Maire passe la parole à M. Sergent*

*M. Sergent « On en a parlé en commission de l'urbanisme, il reste à savoir le choix de l'emplacement. Et c'est la Ville qui va gérer la mise en place de ce rucher*

*M. le Maire « c'est un agent municipal qui va s'en occuper. »*

*Mme Papyle « C'est une initiative très intéressante. »*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 5<sup>ème</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_38 : IMPLANTATION DE JEUX EXTERIEURS - SQUARE DE L'AMITIE - RESIDENCE THEOPHILE GAUTIER - DEMANDE DE SUBVENTION - CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE.**

**M. Boutleux** présente la délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_39 : MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE DE BUS POUR DESSERVIR LE FRONT DE MER DE WIMEREUX.**

**M. le Maire** présente à l'Assemblée la mise en place de la navette des plages.

*M. le Maire* précise que « pour les wimereusiens ce sera plus pratique, pour les gens du quartier nord, ils vont descendre à la plage directement, sans avoir de soucis pour se garer. Cette navette est gratuite. D'autant plus que l'on descend des quartiers nord, les gens du camping pourront se faire véhiculer sur les plages, aller jusque la pointe aux oies également. C'est quand même une réponse, une alternative pour éviter tous ces stationnements gênants. »

**M. Sergent** « Ça intéresse, pendant l'été, les personnes extérieures, en dehors de septembre à mai les habitants ne vont pas à la plage. Quid de mai à septembre ? Et pourquoi on limite ça à cette période ?

**M. le Maire** « Pour le reste de la Ville, il y a Marinéo qui est là, les bus sont là, je pense qu'il y a suffisamment de bus pour se faire véhiculer dans toute la Ville, il y a suffisamment d'arrêts de bus. »

**Mme Papyle** « Ce n'est pas un service qui est prioritairement fait pour améliorer les habitants et les wimereusiens

**M. le Maire** « Si si je l'ai dit. C'est pour améliorer le service des Wimereusiens sur le secteur nord, pour descendre à la plage gratuitement. La priorité c'est les wimereusiens !

**Mme Papyle** «Au dernier Conseil, Mme Rousseau avait posé une question très intéressante de savoir si vous pouviez informer le Conseil Municipal avant de communiquer à l'extérieur. Il se trouve alors que le Conseil Municipal n'a pas encore voté, qu'il y a une parution dans un journal local qui annonce la mise en place de ce service. Moi je trouve qu'il y a un mépris de ce Conseil Municipal, du rôle du Conseil Municipal et des Conseillers Municipaux.

**M. Lamirand** « Le parking sud sera ouvert cet été ?

**M. le Maire** « Il est ouvert. »

**M. Lamirand** « Question sur le timing avenue Foch payante. Le parking entrée sud il va être réalisé complètement en saison 2023 ? Et pourquoi on n'a pas mis en même temps cette avenue Foch payante ? Parce qu'il pénalise les riverains.

**M. le Maire** « Il ne pénalise pas du tout les riverains parce que les riverains ont un libre accès. On l'a vu ce week-end, j'étais avenue Foch, il y a plein de riverains qui sont venus me remercier, ça c'est quand même un fait. Ils sont ravis de pouvoir se garer enfin avenue Foch.

**M. Lamirand** « Ma 2<sup>ème</sup> question c'est pour les riverains de l'avenue Foch, pourquoi ce n'est pas gratuit pour eux car ils payent une carte de stationnement de 85 euros mais ne sont pas assurés d'avoir une place pendant la forte affluence touristique

**M. le Maire** « Chez eux, ils ont leur garage.....

**M. Lamirand** « Je parlais pour ce qui n'ont pas de garage ! »

**M. le Maire** « Oui, sachant qu'il y a des garages transformés en habitation. »

**M. Lamirand** « Je parlais vraiment du riverain qui n'est pas dans cette démarche et qui habite depuis longtemps Wimereux, qui habite avenue Foch et qui du jour au lendemain, doit payer 85 euros sans avoir l'assurance d'avoir une place pour se garer. »

**M. le Maire** « Maintenant, il peut se garer. Aujourd'hui avec ce système-là, on peut se garer. Les gens vont se garer sur les sites extérieurs. Le but c'était ça que toutes les voitures ventouses, quand les gens arrivent en vacances, en centre-ville, on pose la voiture devant, car les gens ne veulent plus marcher, pendant 15 jours ils sont là, la voiture ne bouge plus. Voilà l'explication quoi ! »

**M. Lamirand** « oui c'est l'analyse qui a été faite. »

**M. le Maire** « Et aujourd'hui tous les riverains qui sont sur les rues perpendiculaires, ont accès au badge. »

**Mme Rousseau** « A l'entrée du parking sud, les blocs de béton sont vraiment proches l'un de l'autre. »

**M. Boutleux** « On va les écarter un peu »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_40 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION GRATUITE SOUS FORME D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN MINIBUS DE 9 PLACES AU PROFIT DE LA VILLE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. le Maire** présente ladite délibération.

*M. le Maire demande s'il y a des questions et passe la parole à M. Lamirand.*

**M. Lamirand** : « Je trouve que ça c'est une super idée pour les associations. Mais concrètement comment ça va se passer puisque si 2 associations veulent le mini bus le même week-end, est-ce que c'est pour des événements particuliers ou par rapport aux associations, est-ce que ce sont des déplacements réguliers, comment ça va se gérer ? »

**M. le Maire** « Ce sera à voir selon la demande. Ce ne sera pas non plus tous les week-ends pour les associations. »

**M. Lamirand** « Le danger c'est que ce soit pour la même association ! »

**M. le Maire** « Non. On peut peut-être régler sur le nombre de fois sur l'année pour éviter que ce soit toujours les mêmes. »

**Mme Papyle** « Je voudrais savoir justement parce que l'on est commune du Parc naturel, si c'est compatible avec la charte Pnr ? »

**M. le Maire** « Oui c'est compatible. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2022\_06\_04\_41 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.**

**M. le Maire** porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. Ces décisions ne sont pas retranscrites dans le présent Procès-Verbal puisqu'étant mises sur table le jour du Conseil Municipal et reprise dans le compte-rendu analytique transmis aux Conseillers Municipaux quelques jours après la séance plénière.

*Intervention de **Mme Rousseau** remarque sur l'annexe et la délibération concernant les écoles, vous nommez les écoles, il faut savoir qu'Alain-Fournier se prénomme Henri. « Alain-Fournier » c'est son pseudonyme et en fait, c'est « Alain-Fournier » avec un tiret. Mme Rousseau précise que sur l'école, le tiret est inexistant.*

*M. **Boutleux** ajoute que c'est la même chose pour la rue Edouard Zier qui ne prend pas de « s ».*

*Intervention de **M. Sergent** qui demande si possible de laisser quelques jours entre les commissions et le Conseil Municipal.*

*M. **le Maire** « on va étudier ça dans l'organisation. Je prends note de la suggestion. »*

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser leurs **questions orales**.*

**QUESTION N° 1 posée par Mme Rousseau**

**TABLETTES NUMERIQUES**

**Le plan de relance initié par l'Etat -volet éducation Nationale - a prévu un appel à projets pour un "socle numérique" dans les écoles.**

**Il s'agit en particulier de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique.**

**On a vu ainsi des communes obtenir des subventions de l'Etat et doter leurs écoles de tablettes numériques destinées aux enfants et aux enseignants (Par exemple 48 tablettes dans une école élémentaire de Wimille)**

**Monsieur le Maire, la commune de Wimereux s'est-elle inscrite dans cette démarche et a-t-elle déposé un projet en faveur de ses écoles ?**

**Sinon, cette action peut-elle être menée sur les fonds propres de la commune ?**

**Réponse de M. le Maire :**

*Nous allons questionner les écoles pour connaître leurs besoins. Il faudra qu'ils soient nouveaux par rapport à ce qui existe actuellement. Pour mémoire, je rappelle ce que la Ville leur fournit :*

- *Ecole Alain-Fournier :*
  - *5 ordinateurs portables, enceintes et tableau blanc interactif dans les salles de classe*
  - *Salle informatique de 14 postes dont un poste maître*
  - *Un serveur assurant la sauvegarde des données et le filtrage internet*
  - *Un ordinateur pour le bureau de direction*
  - *Un accès internet très haut débit*
  
- *Ecole Louis Pasteur :*
  - *7 ordinateurs portables et tableau blanc interactif dans les salles de classe*
  - *Salle informatique de 15 postes dont un poste maître*
  - *Un serveur assurant la sauvegarde des données et le filtrage internet*
  - *Un ordinateur pour le bureau de direction*
  - *Un accès internet très haut débit*
  
- *Ecole Fabre d'Eglantine :*
  - *2 ordinateurs et tableau blanc interactif dans les salles de classe*
  - *Un ordinateur pour le bureau de direction*
  - *Un accès internet très haut débit*
  
- *Ecole Pauline Kergomard :*
  - *2 ordinateurs pour initiation*
  - *2 tablettes iPad pour l'évaluation des compétences des élèves*
  - *Un ordinateur pour le bureau de direction*

*Un accès internet très haut débit*

#### **QUESTION N° 2 posée par M. Lamirand**

##### **ESPACE KEVIN VEROVE - RUE LAMARTINE**

**Les riverains de la rue Lamartine et des rues proches nous ont alertés sur l'Espace Kevin Vérove**

**Ce lieu de détente inauguré en juin 2018, est fortement dégradé.**

**Les familles qui souhaitent fréquenter cet espace et utiliser les équipements découvrent souvent des déchets par terre, des morceaux de verre, etc...**

**En outre, certains jeunes qui s'y installent perturbent la tranquillité du voisinage par de la musique poussée à fond**

**Monsieur le Maire, pour répondre aux demandes des habitants du quartier, l'entretien et le nettoyage de l'Espace Vérove pourraient-ils être plus fréquents ?**

**Une caméra de surveillance pourrait-elle être installée ? Des passages de la Police Municipale plus systématique ?**

### Réponse de M. le Maire :

*Vous le savez, nous en avons parlé toute à l'heure, le projet de renaturation de la Forêt des Enfants et de l'aménagement de l'Espace Kevin Vérove est en phase opérationnelle. L'ensemble des nouveaux aménagements sera effectif avant l'été. Je rappelle rapidement en quoi ils consistent : l'installation d'un jeu extérieur inclusif dans la cour de la Résidence Théophile Gautier, un city-stade fermé réservé à la pratique du football, un panneau de basket extérieur pour la pratique du 3 contre 3, une station de fitness avec 5 éléments, implantations d'abribus, pose d'un dispositif permettant de limiter la vitesse rue Lamartine, pose de deux caméras de vidéo protection.*

*Quant à la renaturation de la Forêt des Enfants, l'idée est de la rendre accessible au plus grand nombre, aux familles, aux sportifs, de façon apaisée.*

*Les entrées seront donc retravaillées pour empêcher l'intrusion de véhicules motorisés. J'ai d'ailleurs donné des consignes au début de cette semaine aux services municipaux pour empêcher ce type d'accès par à la rue Lamartine en posant un bloc de béton.*

*Pour les équipements sportifs, nous allons faire en sorte qu'ils soient utilisés par les associations sportives, ceci pour capter les jeunes qui pourraient être intéressés.*

*La collectivité prend une nouvelle fois ses responsabilités : investissements lourds en lien avec les attentes exprimées par les riverains.*

### QUESTION N° 3 posée par Mme Rousseau

#### **REPLACEMENT D' UN ELU**

**La liste "Wimereux en mieux" a obtenu 4 sièges aux élections municipales de 2020 occupés par - Aurélien Portuèse - Marie-José Rousseau - Christophe Lamirand - Axelle Hembert**

**En décembre 2020, 3 élus, Mesdames ROUSSEAU et HEMBERT et Monsieur LAMIRAND ont quitté cette liste pour en créer une nouvelle "Wimereux Mouvement Indépendant".**

**Depuis janvier 2021, Monsieur Portuèse n'a plus siégé au Conseil Municipal, soit 6 réunions de suite, ni aux commissions pour lesquelles il est désigné.**

**Au titre de son groupe, Monsieur Portuèse a cessé également de poser des questions orales ou de s'exprimer dans le bulletin municipal depuis 16 mois.**

**De même, il n'a plus siégé au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (C.A.B.). A noter que pour cette désignation de Conseiller Communautaire, Monsieur Portuèse perçoit une indemnité de 233€36 par mois (soit 2800€32 par an)**

**Monsieur le Maire, vous est-il possible d'engager une procédure de démission d'office visant Monsieur Portuèse compte tenu de ses absences répétées et non excusées ?**

**Vous êtes-il possible, pour les mêmes raisons, de provoquer une nouvelle désignation d'un élu de notre Conseil Municipal à la C.A.B. ?**

**A titre subsidiaire, vous est-il possible d'obtenir du Président de la C.A.B. que l'indemnité citée ci-dessus ne soit plus versée à Monsieur PORTUESE, s'agissant là d'un gaspillage de fonds publics.**

**Réponse de M. le Maire :**

*La qualité d'un élu s'analyse au moment de son élection. On ne peut pas engager de procédure de démission d'office d'un élu en raison de ses absences aux réunions de Conseil. Il n'est pas dans mes pouvoirs de le remplacer à la C.A.B., parce qu'il tient son élection directement du suffrage universel. Je ne peux pas non plus interférer auprès de la C.A.B. pour les indemnités, cela relève de son règlement intérieur. Je comprends que cette situation puisse choquer, car il s'agit d'une forme de trahison de ses électeurs. Le problème n'est pas juridique mais moral. Je vous invite à le contacter pour qu'il démissionne.*

**Mme Rousseau** « *Je voulais que cela soit porté à la connaissance des Wimereusiens.* »

Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes »** afin de poser leurs **questions orales**.

**QUESTION N° 1 posée par Mme Papyle**

Lors du dernier Conseil Municipal, dans un contexte d'élan remarquable, nous vous avons demandé s'il était possible de relayer sur la page Facebook de la ville et dans un prochain bulletin municipal, un appel au don de vêtements, de baskets, tee-shirts...vêtements qui manquent cruellement, à la suite de sauvetages en mer par exemple, des personnes en situation d'exil.

Vous nous aviez répondu alors : "en prendre note".

Monsieur le Maire, pouvez-vous donc nous informer aujourd'hui des dispositions que vous avez prises à ce sujet ?

Acceptez-vous de relayer un appel aux dons à destination des associations et allez-vous contacter le collectif O.S.E (Osons la Solidarité avec les Exilés) qui regroupe plusieurs associations humanitaires comme la L.D.H (Ligue des Droits de l'Homme), Migr'actions 59, etc... ?

**Réponse de M. le Maire :**

*La gestion des migrants relève de la compétence de l'Etat et non des Communes. A ce jour, le dispositif mis en place permet une prise en charge, dans la dignité et le respect de chaque personne. Je tiens à saluer le travail des bénévoles de la Protection Civile et de l'ensemble des intervenants.*

**QUESTION N° 2 posée par M. Sergent**

Vous n'êtes pas sans ignorer le mécontentement de wimereusien(ne)s au sujet du stationnement payant avenue Foch.

Une consultation des habitant(e)s aurait été assurément bienvenue pour éviter un certain nombre de situations problématiques...

Par exemple :

- Trouvez-vous juste que le personnel soignant et aidant de personnes âgées, vivant avenue Foch et dans ce quartier, ne puisse pas avoir un accès facilité au stationnement, facilité qui lui permettrait d'effectuer dans de bonnes conditions son travail d'aide pour nos aînés ?...
  - Trouvez-vous juste qu'une personne possédant un logement de résidence secondaire avenue Foch puisse bénéficier d'un abonnement de résident quand un habitant, occupant un logement principal aux abords de cette même avenue, ne puisse pas en bénéficier ?
- N'est-il pas nécessaire d'engager, enfin, une concertation avec les habitants de ce quartier pour inventorier les problèmes de stationnement et pouvoir y remédier ?...

**Réponse de M. le Maire :**

*Oui, nous avons eu des retours négatifs de certains administrés. Nous les avons reçus, nous avons écouté, pris en compte les demandes et y avons apporté une réponse. Ainsi, le bénéfice du pass « riverains » a été étendu aux habitants des rues perpendiculaires. Nous avons mis en place la navette des plages pour que chaque Wimereusien, quel que soit le quartier où il habite, puisse l'utiliser gratuitement pour se rendre sur le front de mer.*

**Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 05.**

Le 10 mai 2022.

Vu, le D.G.S.  


  
Le Maire,  
**Jean-Luc DUBAËLE.**  


  
Le secrétaire de séance,  
**Pascal JOLIE.**  
